

# Toolbox:

## Règles générales de sécurité sur un chantier

### Boîte à outils : Sécurité, planification et respect lors de l'installation de panneaux isothermes

**Objectif :** Revoir les règles de sécurité de base sur un chantier, notamment les équipements de protection individuelle (EPI), les plateformes élévatrices, la sécurité collective, les bonnes pratiques de travail et le professionnalisme. **Nous travaillons selon le plan établi, sans imprévus, et dans le respect mutuel.**

#### 1. Respect strict du mode opératoire et du plan de sécurité

Pour chaque chantier et chaque type de travaux, nous établissons en amont un **descriptif détaillé des méthodes de travail** et un **plan de sécurité (ou plan de santé et sécurité au travail)**. Ces documents décrivent précisément comment nous installerons les panneaux en toute sécurité, les machines que nous utiliserons et les risques à éviter.

- **Respect strict des consignes :** La procédure de travail et le plan de sécurité ne sont pas là par hasard ; leur respect strict est **obligatoire**. Chacun doit connaître la méthode de travail convenue avant le début des travaux.
- **Ne jamais dévier de sa propre initiative :** le travail se déroule-t-il différemment de ce qui était prévu ou rencontrez-vous une situation imprévue ? **Ne modifiez jamais la méthode de travail décrite de votre propre initiative !**
- En cas de doute, ou si la situation exige une approche différente (par exemple, en raison du vent, d'un changement de configuration du site ou de problèmes de machine), interrompez les travaux et **consultez d'abord un superviseur**. Nous ne poursuivons les travaux qu'après approbation d'un nouveau plan.

#### 2. Respect et professionnalisme sur le chantier

La sécurité est indissociable de la façon dont nous nous traitons les uns les autres et dont nous respectons l'environnement. Nous sommes la carte de visite de notre entreprise.

- **Respect des collègues :** Nous travaillons en équipe. Entraidez-vous, abordez les comportements dangereux de manière constructive et acceptez les avertissements de vos collègues.
- **Respect des tiers sur le chantier :** Nous partageons le chantier avec d'autres entreprises. Nous évitons de nous gêner mutuellement inutilement, communiquons clairement lors des manœuvres dangereuses et veillons à la sécurité de chacun.
- **Respect des supérieurs et des clients :** les consignes de sécurité du contremaître, du responsable de chantier ou du conseiller en sécurité du client sont **toujours** respectées et appliquées. Nous communiquons de manière professionnelle et courtoise.

- **Respect du matériel** : Les machines (nacelles élévatrices, chariots télescopiques, ventouses) et les outils sont essentiels à notre activité. Manipulez-les avec précaution. Signalez immédiatement tout défaut et ne laissez pas le matériel traîner. Veillez également à ne pas endommager le matériel livré (les panneaux) ni le travail des tiers par négligence.

### 3. Équipement de protection individuelle (EPI) – À tout moment, n'importe où

Lors de la pose de panneaux isothermes, nous manipulons des matériaux lourds et sensibles au vent, et travaillons souvent en hauteur. Le port d'équipements de protection individuelle de base est **obligatoire** dès l'entrée sur le chantier.

- **Casque** : Obligatoire sur tous les chantiers. La chute de panneaux ou d'outils peut être mortelle. Nous portons un casque même sur les petits chantiers !
- **Chaussures de sécurité (S3)** : Pour la protection de vos pieds lors de la manipulation de panneaux et de structures en acier.
- **Vêtements de travail et haute visibilité** : assurez-vous d'être toujours vu par les opérateurs de chariots télescopiques ou de grues.
- **Gants** : Les bords des panneaux et garnitures isothermes peuvent être extrêmement tranchants.
- **Lunettes de sécurité et protection auditive** : elles sont **TOUJOURS** obligatoires lors du meulage et du sciage de matériaux .

### 4. Utilisation de la plateforme de travail aérienne (nacelle élévatrice à ciseaux / nacelle télescopique)

Les plateformes élévatrices sont indispensables à nos projets, mais le risque de chute ou d'enlèvement est élevé. Veuillez respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- **Portez toujours un harnais** : dès que vous montez dans la nacelle, vous êtes sécurisé par un système antichute homologué (relié au point d'ancrage certifié de la nacelle). Sur une plateforme élévatrice ou un élévateur à ciseaux, le harnais est porté **SANS** absorbeur de choc. Sur un toit, le harnais est porté **AVEC** absorbeur de choc.
- **Ne jamais quitter la nacelle élévatrice en hauteur** : celle-ci n'est **pas** un élévateur permettant d'accéder à un toit ou à une plateforme. Vous devez rester à l'intérieur de la nacelle, les deux pieds au sol. Il est absolument interdit de couper, de grimper sur le garde-corps ou d'enjamber la nacelle.
- **Visibilité et commandes** : vérifiez les environs avant de conduire ou de tourner. Faites attention aux obstacles en hauteur (poutres de toit, câbles).

### 5. Travaillez toujours avec un vigie (homme au sol).

Lors de la mise en place de panneaux à l'aide d'une plateforme de travail aérienne, d'un chariot télescopique ou d'une grue, la visibilité depuis la cabine ou la nacelle est souvent limitée.

- Il y a **toujours** un **employé au sol** présent avec les machines.
- Le vigie veille à ce que les alentours soient dégagés de tout passant (collègues ou tiers), surveille la stabilité du sol et avertit l'opérateur en cas de danger.
- Le vigie et l'opérateur sont en contact constant (visuellement ou par talkie-walkie).

## 6. Sécurité collective et suppression des gardes

Il arrive que nous devons temporairement retirer un écran, une rambarde ou un panneau de façade pour en installer un nouveau. C'est une étape cruciale.

- **Ne jamais laisser sans surveillance** : une protection retirée ou un bord de façade/sol ouvert ne doit **jamais** être laissé sans surveillance. Surtout pas en hauteur !
- Avez-vous besoin de quitter votre lieu de travail (par exemple, pour une pause ou pour récupérer du matériel) ? Si oui, les protections doivent **d'abord être entièrement réinstallées** ou la zone doit être bouclée par un professionnel.
- Colmatez immédiatement tout trou dans le sol ou les murs. Un trou béant représente un danger de mort immédiat pour toutes les personnes présentes sur le chantier.

## 7. Ce qui est absolument interdit sur le chantier (Tolérance zéro)

- **Déplacement sous des charges suspendues** : qu'il s'agisse d'un paquet de panneaux dans la grue ou d'un panneau dans le lève-pneumatique, vous **ne devez jamais marcher ni vous tenir debout** en dessous.
- **Modification unilatérale des méthodes** : Toute dérogation au protocole méthodologique sans consultation préalable est interdite.
- **Tout comportement irrespectueux ou agressif** : toute inconduite verbale ou physique envers quiconque (collègue, client, autre prestataire) ne sera pas tolérée.
- **Alcool ou drogues** : expulsion immédiate de la cour.

### LMRA : Analyse des risques de dernière minute

Prenez une minute avant de commencer le travail et posez-vous trois questions :

1. La situation de travail est-elle toujours conforme à la **méthode de travail décrite** ?
2. Ai-je l'équipement correct et homologué (EPI, machines) ?
3. Mon environnement de travail est-il sûr (sol, employés, tiers) ?

**En cas de doute, d'incertitude ou de situation dangereuse : ARRÊTEZ LES TRAVAUX et signalez-le immédiatement au contremaître ou au responsable du chantier !**

**En cas de non-respect des règles de sécurité, l'employeur établira systématiquement un rapport. Selon la gravité des infractions, des sanctions complémentaires pourront être appliquées, allant d'une simple lettre recommandée à un licenciement pour faute grave.**

### Signature pour examen et accord :

*Chaque employé confirme par la présente avoir compris les instructions et s'engage à les suivre scrupuleusement.*

[illegible]

**DATE / / .**

| Naam               | Datum            | Handtekening                                                                        |
|--------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Vincent Briez      | 24/06/2026 11:24 |  |
| Nicolas Guyot      | 24/06/2026 11:23 |  |
| Manuel De Oliveira | 24/06/2026 11:23 |  |
| Jeoffrey Desbros   | 24/06/2026 11:24 |  |
| Alexis Fernandez   | -                | -                                                                                   |